#### REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE

### 67880 INNENHEIM

75, rue du Général de Gaulle Tél.: 03 88 95 75 20

info-innenheim woran e.fr



# ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 03 / 2023

portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons Soirée Théâtre Alsacien - 11/02/2023

## Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

- VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-1, L. 3334-2 et L. 3335-4;
- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8:
- la demande d'autorisation présentée par le Tennis Club d'Innenheim pour l'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes dans le cadre de la soirée Théâtre Alsacien organisée le samedi 11 février 2023:

### ARRÊTE

Article 1er: Le Tennis Club d'Innenheim représenté par Mme Odile JULLY, Présidente, demeurant 36, rue du Général Leclerc à 67880 INNENHEIM, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle polyvalente d'Innenheim, rue du Stade, le samedi 11 février 2023 jusqu'à 2 h du matin (le 12 février 2023), à l'occasion de la soirée Théâtre Alsacien.

Article 2 : Les boissons servies seront exclusivement des 1er et 3ème groupes tels que les définit l'article L.3321-1 du Code de la santé publique, soit

Groupe 1 : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat:

Groupe 3: Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels: vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- Mme la Présidente du Tennis Club d'Innenheim
- Publication sur le site internet de la commune
- Mairie

Fait à Innenheim, le 08 février 2023 Le Maire.

Jean-Claude JULLY.

Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le

Accusé de réception en préfecture 067-216702233-20230208-ARRETE032023-AR Date de téléfransmission : 08/02/2023 Date de réception préfecture : 08/02/2023